### Communiqué

## Hélène de Comarmond MAIRE DE CACHAN

# COVID 19 : la distribution des masques en tissu commandés par la Ville va commencer



Le 5 mai 2020

Cachan a été une des premières villes du Val-de-Marne à passer commande de masques en tissu à distribuer à ses habitants. La distribution de ces masques va commencer dès la fin de la semaine.

### Une distribution dans les boites aux lettres

La distribution va débuter d'ici le jeudi 7 mai. Elle se déroulera sur plusieurs jours. Deux masques seront distribués par les agents de la Ville dans toutes les boites aux lettres. Chaque masque sera conditionné sous pochette plastique incluant une notice d'utilisation, elle-même glissée dans une enveloppe étiquetée « Ville de Cachan ».

Le choix de ce conditionnement et de la distribution en boite aux lettres a été guidé par la volonté de respecter au mieux les règles sanitaires et éviter les regroupements.

Il sera possible de demander des masques supplémentaires si le foyer compte plus de deux personnes via un formulaire mis en ligne sur le site de la Ville à partir de la fin de la distribution dans les boites aux lettres. Les modalités de récupération des masques supplémentaires seront communiquées ensuite à chaque demandeur.

Les masques Chantelle ne sont pas adaptés aux enfants de moins de 8 ans. La Ville a commandé des masques en tissu taille «enfant». Ils seront disponibles sur demande via le formulaire mis à disposition sur le site à partir de la fin de la distribution dans les boites aux lettres.

#### Le masque en tissu : une protection supplémentaire

Le port d'un masque en tissu ne se substitue en rien à l'application des gestes barrières, au respect de la distanciation sociale et des mesures de confinement qui persistent. Il s'agit d'une protection supplémentaire.

Le masque en tissu distribué par la Ville a été commandé et réalisé par l'entreprise Chantelle, installée à Cachan depuis plusieurs décennies. Ce masque répond aux normes AFNOR approuvées par la DGA.